



**Coalition Nationale pour la
Cour Pénale Internationale
(CN-CPI) – RDC**

Kinshasa, le 18 octobre 2007

*Siège social : 386, avenue du Marché
Kinshasa/Gombe.- Tél. + 243 99 99 166 96- + 243 99 99 461 32
E-mail : coalition_cpi@yahoo.co.uk Web site : www.cn-cpi.cd*

COMMUNIQUE DE PRESSE N°003/2007

La Coalition Nationale pour la Cour pénale internationale, CN-CPI en sigle, se félicite de la remise et du transfert le 17 octobre 2007 du “ Général” Germain Katanga, commandant de la Force de résistance patriotique en Ituri (FRPI) au la Cour pénale internationale et en appelle aux autorités congolaises à rendre plus effectif le statut de Rome en RDC par l’adoption de la loi de mise en œuvre.

Kinshasa, 18 octobre 2007. - La Coalition Nationale pour la Cour pénale internationale, CN-CPI en sigle, se réjouit de l’exécution du mandat d’arrêt international délivré par la Cour pénale internationale contre Germain Katanga, dit “ Simba” commandant de la Force de Résistance Patriotique en Ituri (FRPI).

Notre satisfaction est d’autant plus grande que les chefs d’accusation retenus contre lui représentent un éventail plus large des actes criminels subis et des souffrances endurées par les populations civiles de la RDC en général et de l’Ituri en particulier notamment les meurtres, les atteintes graves à l’intégrité physique de civils, les arrestations arbitraires, des menaces avec des armes et les détentions arbitraires et illégales, les actes de pillage, les crimes sexuels liés au genre (réduction en esclavage sexuel de femmes et filles et l’utilisation des enfants- soldats dans les conflits armés.

La CN- CPI demande à la CPI de poursuivre ses investigations en ouvrant aussi des enquêtes dans la région de l’Est du Pays actuellement en proie à des conflits armés ayant des conséquences humanitaires aussi graves qu’en Ituri et mettant à mal la paix et la sécurité non seulement en RDC, mais aussi dans toute la région des Grands Lacs. La CN- CPI renouvelle son soutien au travail de la CPI en RDC et se réjouit des déclarations du 18 octobre 2007 du Procureur Luis Moreno- Ocampo qui réaffirme la ferme volonté de la CPI de poursuivre d’autres présumés auteurs des crimes graves de sa compétence commis sur le territoire congolais.

Enfin, la CN- CPI exhorte les autorités congolaises à s’investir dans la lutte contre l’impunité des crimes internationaux en adoptant la loi de mise en œuvre du Statut de

Rome et en initiant des poursuites judiciaires contre d'autres auteurs présumés responsables de ces crimes et ce ; en vertu du principe de la complémentarité.

Fait à Kolwezi, le 18 octobre 2007.

Le Coordinateur national,

HEMEDI Christian.